

Conseil régional

La Vice-présidente
chargée des lycées et de l'administration générale

Saint-Ouen, le 23/03/2020

SPERCRIF – CGT
Monsieur Julien FEUILLE
2, rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN

Objet : contrats des agents non-titulaires pendant la période d'épidémie

Monsieur le Secrétaire Général,

Par mail en date du 19 mars 2020, vous avez sollicité la Présidente concernant les contrats des agents non-titulaires pendant la période d'épidémie de Covid19 que nous connaissons.

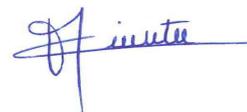
Comme nous avons eu l'occasion de le rappeler dans cette période difficile, la santé et la sécurité des agents est notre priorité. Cela inclut également la protection des emplois de l'ensemble de nos agents, titulaires et non-titulaires.

C'est pourquoi nous renouvelons chaque année en septembre dans leur très grande majorité les contrats des agents non-titulaires travaillant dans les lycées, aussi bien dans la restauration et la maintenance que dans les missions d'entretien général ou d'accueil. Certains agents accèdent à cette occasion à la stagiairisation en vue de devenir par la suite fonctionnaires titulaires. Pour autant, les agents dont la manière de servir aurait été jugée insuffisante pendant la période d'exercice effectif de leurs missions ne verraient pas leurs contrats renouvelés en septembre, ceci afin de maintenir notre exigence de qualité du service public rendu aux Franciliens. De même, il n'est pas envisagé de proposer des contrats aux agents pendant la période de fermeture estivale des EPLE, pendant laquelle les agents titulaires sont tous en congés.

Dans les services du siège, les périodes de contrat correspondent souvent à la durée même des missions qui sont confiées aux agents non-titulaires (remplacements, missions temporaires etc). Certaines missions finissent dans les prochains mois, et dans d'autres situations quelques agents non-titulaires n'ont pas répondu aux attentes professionnelles de la Région : quelques contrats ne seront donc pas renouvelés après la période de confinement, comme cela était prévu avant la période de l'épidémie. Les règles et les procédures qui s'appliquent à ces fins de contrats seront bien évidemment respectées.

Je vous rappelle enfin que dans la période actuelle, les agents non-titulaires (des lycées comme du siège) dont les contrats n'arrivaient pas à échéance ont été maintenus dans les effectifs, tout comme a été maintenue leur rémunération, alors qu'ils sont comme la très grande majorité des agents de la Région confinés à leur domicile.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma meilleure considération.



Marie-Carole CIUNTU